



## Demande d'information sur une adoption avec cafala

Par **madame caron khadija**, le **03/04/2010** à **22:12**

Bonjour,

j'ai adopté un petit garçon au Maroc il y a 4 ans il rentre en France avec moi il a son permis de circulation et avec moi sur ma carte vitale il est inscrit à l'école et suivi régulièrement à la PMI mon seul problème est que la CAF a refusé de me payer ses allocations familiales alors que je leur ai donné sa cafala et tous les papiers nécessaires qu'il faut pour cette raison que j'ai fait appel à vous pour m'aider et me dire quels sont mes droits et ce que je dois faire pour ça avec mes remerciements d'avance je vous prie de recevoir mes salutations les plus respectueuses madame caron khadija

Par **chris\_idv**, le **14/04/2010** à **00:34**

Bonjour,

Si ma compréhension de votre situation est correcte:

Vous êtes étrangère.

Votre enfant est étranger.

Vous demandez à bénéficier de prestations sociales en France où vous vivez tous les deux en situation régulière.

Il est vraisemblable que les documents d'adoption (étranger) que vous avez produits ne sont pas reconnus comme élément de filiation par la CAF (pas de traduction du document)

d'adoption, document incomplet etc...)

Cordialement,